



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique des transports ferroviaires

Question écrite n° 13521

Texte de la question

M. Henri Jibrayel alerte M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur l'inquiétude des élus des territoires traversés par le "Cévenol" quant à son avenir. La ligne de train Clermont-Ferrand-Nîmes-Marseille, également appelée « Cévenol », est d'une grande importance pour les usagers et les territoires qu'il traverse. Il permet un réel désenclavement, soutient l'activité économique et touristique. Il s'inscrit dans la priorité du Grenelle de l'environnement portant sur le ferroviaire. Il peut participer au désengorgement de la vallée du Rhône par le fret. Par ailleurs, c'est la seule relation ferroviaire directe entre l'Auvergne, le Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur ; elle permet de nombreuses correspondances, notamment dans la partie sud de la ligne. Suite au projet de suppression de la relation Nîmes-Marseille prévue cet hiver, de nombreux élus des territoires concernés s'inquiètent. La première de leur revendication est le maintien de la totalité du parcours historique du train entre Clermont-Ferrand et Marseille par Nîmes. Afin que le Cévenol reste un Train d'Équilibre du Territoire dans les années à venir, ils appellent également à des améliorations (promotion commerciale, qualité du matériel roulant, maintien des rames Corail, nombre de circulations, horaires et correspondances adéquates avec le TéoZ Paris-Clermont-Ferrand). Enfin, inquiets quant à l'avenir du Cévenol, ils demandent la poursuite des travaux de régénération et de modernisation de l'infrastructure ferroviaire dans le cadre des futurs plans rail. Pour ces raisons, il lui demande de bien étudier la possibilité du maintien de la relation Nîmes-Marseille dans le parcours du Cévenol ainsi que de considérer l'intérêt d'investir dans cette ligne structurante pour l'aménagement du territoire.

Texte de la réponse

La convention relative aux trains d'équilibre du territoire (TET), signée en 2010, a prévu, au service annuel de 2013, que la ligne de train Clermont-Ferrand-Nîmes-Marseille, également appelée « Cévenol » s'arrête désormais à Nîmes, où les passagers pourront emprunter le TER. Cette disposition répondait notamment à la difficulté de tracer les sillons entre Nîmes et Marseille, portion du réseau saturée faisant l'objet de nombreux travaux, et où il existe une offre alternative ferroviaire importante, notamment des TER. Cette limitation à Nîmes n'est en aucune façon une anticipation d'une éventuelle suppression du Cévenol et le Gouvernement est déterminé à maintenir ce train. Pour la période 2007-2014, 62 millions d'euros sont consacrés au renouvellement et au développement de la ligne Clermont-Nîmes dans le cadre des contrats de projets ou du plan-rail Auvergne, et en moyenne 13 millions d'euros sont affectés chaque année à la maintenance de cette ligne. Le Cévenol a une fonction d'aménagement du territoire entre Clermont-Ferrand et Nîmes et la conservera. Cette limitation à Nîmes aurait dû être l'occasion de mieux articuler les services TER et TET. Cependant, force est de constater que les correspondances qu'il est prévu de mettre en oeuvre en gare de Nîmes ne sont pas satisfaisantes notamment dans le sens Marseille-Nîmes. C'est pourquoi le Gouvernement avait demandé à la SNCF d'examiner les améliorations qui pourraient être techniquement apportées à la desserte et de lui faire des propositions de mise en oeuvre en avril. Selon l'entreprise, la fin des travaux sur le viaduc de Courbessac au premier semestre 2013 améliorera l'exploitation de la gare de Nîmes, redonnant un peu de souplesse sur les

possibilités de circulation. Ainsi, des propositions de la SNCF devraient être prochainement transmises au Gouvernement afin d'améliorer, en juillet 2013, la desserte dans le sens Marseille-Nîmes-Clermont.

Données clés

Auteur : [M. Henri Jibrayel](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (7^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13521

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 décembre 2012](#), page 7342

Réponse publiée au JO le : [23 avril 2013](#), page 4564